Chambre de Métiers et de l'Artisanat
NOUVELLE-AQUITAINE
CHARENTE-MARITIME

ATTESTATION DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON CONJOINT SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE D'UNE PROFESSION COMMERCIALE ET/OU ARTISANALE SUR LES BIENS COMMUNS AUX EPOUX

Article 10 bis I Décret n°98.247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers.

Arrêté du 04 juillet 2007 relatif à un modèle d'attestation de délivrance de l'information, donnée par la personne physique qui s'immatricule, à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession annexé au présent arrêté.

Je soussigné(e) M/Mme. ABKIK MAIMOUNI KHALID

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'Article R123-121-1 du Code de Commerce

avoir informé mon conjoint M/Mme. LABIED LABIAD SOURAYA

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage

ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux,

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à SAINT JEAN D'ANGELY, le 21/03/2023

Signature (de la personne immatriculée)